

Date de la convocation : 06 03 2015

Présents : BANDELIER Luc ; CALVAT Lylia ; COURCIER Valérie ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; DURAND Valérie ; GAUTHEROT Sylvie ; GUILLAMO Annie ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PEREIRA Christelle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RIOUX Christelle ; ROGNON Michel ; ROUX Thierry ; VANCAUWENBERGE Christophe , VIENNET Alain.

Excusés : FABREGUES Daniel procuration à Claude MENETRIER
PRAOM Christian procuration à Lilian CALVAT

Emilio JUAREZ a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h.

COMPTE RENDU CONSEIL DU 04 FEVRIER 2015

Point n° 16 : Fréquentation Médiathèque :

A ce jour 724 inscrits dont 192 payants.

En tenant compte de ces observations, le compte-rendu du 4.02.15 est adopté à l'unanimité.

Autre information :

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil une proposition de modifier la présentation des comptes-rendus qui sont jugés trop longs par certains administrés. Un résumé de ces comptes-rendus qui ne donnent que les décisions et non les discussions pourrait être affiché et mis en ligne pour la population. Alors que le P.V. officiel serait administrativement à disposition sur demande.

Les élus sont amenés à réfléchir sur ce point.

COMMISSION URBANISME – VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

1. Etat des demandes d'urbanisme

CERTIFICATS D'URBANISME							
CUa DÉCISION	CUa02553215C000 2	RACLE - COLIN et associés, notaires, 2 D rue Isenbart - BP31429 - 25007 Besançon Cedex 03	21 rue du Pied de Roche 25660 Saône	12/01/15	11/02/15		Simple information
	CUa02553215C000 3	SCP BOICHARD VIENNET ADAM La City 4 rue Gabriel Plançon 25044 Besançon cedex	15 bis rue de la Fontaine 25660 Saône	16/01/15	15/02/15		Simple information
	CUa02553215C000 4	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	1 Allée Louis Jahier 25660 Saône	23/01/15	22/02/15		Simple information
	CUa02553215C000 5	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	3, Rue de la Mairie 25660 Saône	04/02/15	03/03/15		Simple information
	CUa02553215C000 6	Maître Marie-Claude BIDEAUX BP 6 - 25870 Geneuille	13 rue de la Glacière 25660 Saône	06/02/15	05/03/15		Simple information

CUB DEPOT	CUB02553214C002 8	BLONDEAU Dominique La Grange Fauconnière 25660 Saône	La Grange Fauconnière 25660 Saône	13/06/14	12/08/14	Bâtiment couvert et non fermé box à chien – Autres activités : fourrière, commerce, pension animalière, dressage	En attente d'une réponse de la DDT
----------------------	----------------------	--	---	----------	----------	---	---

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)

DP DEPOT	DP02553215C0002	COURGEY Gérard	16 Grande Rue 25660 Saône	13/02/15	12/03/15	Isolation extérieure et ravalement du bâtiment principal, hors extension existante bardée et en toit terrasse	En cours d'instruction
DP DÉCISION	DP02553214C0054	TRIMAILLE Gilles	13 rue des Hurlevents 25660 Saône	24/12/14	24/01/15	Clôture PVC démontable fixée sur support planter pour maintenir l'accès à la zone de servitude	Tacite
	DP02553214C0055	SARL SBA - Représentant : SCHIRRER Pierre- Hugues	1 Grande Rue 25660 Saône	29/12/14	29/01/15	Modification de façade et changement de destination ERP - Catégorie 5ème	Tacite
	DP02553215C0001	CLERC Élodie et SIRE Cédric	18 rue Alix Champlon 25660 Saône	04/02/15	03/03/15	Aménagement des combles avec reprise de la fermette, pose de plancher et de 7 fenêtres de toit - 30 m² surface plancher créée	Tacite
	DP02553215C0003	DAVID Daniel	3 rue du Foumey 25660 Saône	25/02/15	24/03/15	Restauration à l'état d'origine des façades - Ravalement simple - Mise en peinture	Accordée

PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

PC DÉPÔT	PC02553214C0013	SNC Pharmacie Plançon - Représentants : Pasquier Bernard, Mignot Gérard	28 rue de la mairie 25660 Saône	03/10/14	02/04/15	Réaménagement de la pharmacie au RDC - Modifications de façades, accès pharmacie, livraison et locaux secours catholique	En cours d'instruction - Prolongation de délais
	PC02553212C0021 M1	CARRE EST - Représentant : RAUCH Philippe	14 Avenue de la Gare 25660 Saône	12/12/14	12/03/15	Modification de la taxe d'aménagement sur les bâtiments A et B vendu au bailleur social Habitat 25 (8 logements)	En cours d'instruction
	PC02553214C0010 M1	GRANDPERRIN Myriam	7 rue des Campenottes 25660 Saône	08/01/15	07/03/15	Modification de façade et des ouvertures, suppression du garage, modification de toiture	En cours d'instruction
	PC02553215C0001	GAEC les Fiètres - Représentant : HUGOT Samuel	Lieudit « Cornieux » 25660 Saône	16/01/15	15/04/15	Extension d'une stabulation pour 100 vaches laitières avec fumière et fosse couvertes, salle de traite	En cours d'instruction
	PC02553206C0030 T1	DESGRANGE Vivien	15 bis rue de la Fontaine 25660 Saône	03/02/15	02/04/15	Vente d'une maison inachevée – Transfert du permis de construire	En cours d'instruction
	PC02553215C0002	SAUVONNET Christophe	23 rue Alix Champlon 25660 Saône	18/02/15	17/04/15	Reconstruction à l'identique d'une habitation après sinistre	En cours d'instruction
PC DÉCISION	PC02553213C0009	SCI les 3 Chênes - CLIMENT Jean-Pierre	17 rue de l'industrie 25660 Saône	09/07/13	08/10/13	Extension commerciale pour une surface de stockage complémentaire, non chauffée et non accessible au public	Retrait de la décision du PC accordée le 09/10/2013 à l'initiative du pétitionnaire
	PC02553212C0023 m1	SCI ORC HANS Hervé	28 avenue de la Gare 25660 Saône	25/06/14	05/02/15	Logement supplémentaire + Suppression escalier métallique arrière en façade Sud-Ouest + suppression auvent métal parvis + entrée entre bâtiment existant et bâtiment commerce à	Accordée avec prescriptions

						créer + niveau acrotère bâtiment commerce abaissé + modification façade Sud-Est commerce + modification mineures diverses sur façades bâtiment logement (déplacement de châssis) + Modification aménagement paysager : remplacement du jardin logement 2 au nord du site par une zone parking commerce.	
	PC02553210C0024 M1	SedD - Représentant : BLETTON Bernard	1 rue de la Glacière 25660 Saône	19/11/14	18/02/15	Mise à jour des façades, agrandissement du sas d'entrée de la salle polyvalente, réduction de la hauteur de la construction, distribution intérieure du rdc, modification des surfaces des espaces communs au R+1 (diminution largeur couloir 2,68 m au lieu de 2,80 m, découpage du local OM et double accès	Tacite - Procédure contradictoire à engager pour remplacer la décision tacite par une décision écrite à réception des avis des sous-commission accessibilité et sécurité (en attente)
	PC02553214C0015	BOBILLER Claire	12 rue de la Fontaine 25660 Saône	12/12/14	12/02/15	Construction de 8 celliers et de 4 places de stationnement, suppression du pont de grange avec escalier, garde-corps	Tacite

AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP)

AT DEPOT	AT02553214C0004	Sarl SBA - Représentant : SCHIRRER Pierre-Hugues	1 Grande Rue 25660 Saône	29/12/14	28/05/15	Changement de destination et aménagement d'un local de vente d'audioprothèses - Première installation de l'ERP	En cours d'instruction
----------	-----------------	--	--------------------------	----------	----------	--	------------------------

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

DIA	DIA2015-03	BENAI Fatima	DESGRANGE Vivien	22/01/15	23/03/15	15 bis rue de la Fontaine 25660 Saône	Non
	DIA2015-04	CHAMPLON Thierry	DUBOZ François	29/01/15	28/03/15	21 Avenue de la Gare 25660 Saône	Non
	DIA2015-05	AFFOLTER/HAENNI	JULIEN François	07/02/15	08/04/15	13 rue de la Glacière 25660 Saône	Non
	DIA2015-06	HANS - VIENNET	SCI GRAM	19/02/15	18/04/15	28 avenue de la Gare + lieudit "sur la Roche" 25660 Saône	Non
	DIA2015-07	GREMION - ROGNON	SCI GRAM	19/02/15	18/04/15	28 avenue de la Gare + lieudit "sur la Roche" 25660 Saône	Non

2. Autorisations du Droit des Sols : convention CAGB

Jusqu'à maintenant l'Etat, et notamment la DDT, instruisait gracieusement pour les communes de moins de 20 000 habitants, les autorisations d'urbanisme depuis les lois de décentralisation.

La loi ALUR, votée en mars 2014, met fin à ce dispositif gratuit à compter du 1^{er} juillet 2015 et transfère les compétences aux communautés de 10 000 habitants et plus. Un service commun sera mis en place par la CAGB à compter de cette date pour permettre aux communes de bénéficier d'une ingénierie pour l'instruction des dossiers, et ce sans remettre en cause la compétence dévolue aux Maires, qui ont la responsabilité de la procédure et de la décision finale.

C'est dans ce contexte que la CAGB, soumet un projet de convention aux 49 communes concernées de l'agglomération pour prendre une décision avant fin avril dernier délai.

La convention proposée, engage la commune pour une durée de plus de 5 ans du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2020. Elle offre la possibilité de sélectionner précisément le type d'actes qui seront confiés à l'instruction au service commun. Ces actes sont regroupés en 7 catégories et sont tarifés.

Types d'actes	Coût mission de base en vigueur jusqu'au 31/12/17
Certificat d'urbanisme b	128 €
Autorisation de travaux	128 €
Déclaration Préalable	224 €
Permis de Démolir	224 €
Permis de construire Maison Individuelle	320 €
Permis de construire à enjeux	960 €
Permis d'Aménager	960 €

Un forfait optionnel de 60 € est possible pour faire réaliser :

- le contrôle de l'affichage sur le terrain,
- le suivi de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) avec contrôle de l'implantation de la construction et contrôle de la déclaration attestant l'achèvement et de conformité des travaux (DAACT) ;
- la coordination des services gestionnaires et gestion des problèmes de voisinage (déjà réalisés par la commune aujourd'hui)

Reste à la charge des communes de traiter les CUa et les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

Financement et coûts :

Si tous les dossiers étaient confiés à l'instruction du service, le coût global est estimé à 38 856 €. Si on confie une partie des actes c'est-à-dire ceux qui sont susceptibles de recours juridiques (permis à enjeux, permis d'aménager) on peut diminuer le coût de 24 000 € et ramener la dépense estimée à 15 000 € maximum.

Modalités de choix :

Le choix d'un type d'acte entraîne l'obligation de confier tous les actes concernés par ce type et pendant toute la durée de la convention (2020). En revanche il est possible de choisir un type d'actes en cours de période au-delà du 1^{er} juillet 2015.

Questions et réflexions :

Mme Sylvie GAUTHEROT pense que la définition des permis à enjeux n'est pas suffisamment claire pour faire le choix de confier le dossier ou non à l'instruction externe. Par ailleurs, la convention ne précise pas la possibilité de rentrer dans le dispositif pour un type d'acte après le 1^{er} juillet 2015.

M. Cyril MARECHAL demande si le coût des 24 000 € nécessite un emploi supplémentaire.

M. le Maire répond que c'est M. Emilio JUAREZ qui assure les missions avec beaucoup d'assiduité.

Mme Valérie COURCIER demande si toutes les communes ont d'ores et déjà adhéré.

M. le Maire répond que 45 communes sont déjà rentrées dans le dispositif. Celles qui n'ont pas adhéré présentent des spécificités sur leur capacité à instruire. A noter que celles-ci ont fait baisser les coûts d'instruction.

Mme Sylvie GAUTHEROT indique qu'il est de l'intérêt de la commune que d'adhérer au dispositif à minima pour bénéficier de l'appui juridique et des contacts utiles. Dans les prochaines années ce type de mutualisation sera rendu obligatoire par la loi.

M. le Maire indique que pour choisir un minimum d'options, et décharger le technicien qui sera chargé de l'instruction, la commune a procédé au recrutement d'une secrétaire qui assurera l'accueil et le secrétariat du service urbanisme à 60 % à compter du 1^{er} mars.

Délibération :

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la CAGB pour l'instruction des dossiers concernant les permis d'aménager.

M. le Maire précise que les permis de construire à enjeux seront peut être confiés ultérieurement après avoir des précisions sur la définition de ces permis à enjeux.

Adopté à la majorité par 19 voix pour, 4 abstentions (Gisèle PARIS, Dominique PEYRARD, Michel ROGNON, Alain VIENNET).

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

3. Budget : comptes de gestion du percepteur 2014

Mme Valérie DURAND indique à l'assemblée que les comptes administratifs correspondants se trouvent en concordance avec les comptes de gestion présentés par le percepteur,

Il est donc procédé au vote des comptes de gestion 2014.

- Compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2014 établi par M. le Percepteur, Adopté à l'unanimité
- Compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2014 établi par M. le Percepteur, Adopté à l'unanimité
- Compte de gestion du budget forêt pour l'exercice 2014 établi par M. le Percepteur, Adopté à l'unanimité
- Compte de gestion du budget caveaux pour l'exercice 2014 établi par M. le Percepteur, Adopté à l'unanimité
- Compte de gestion du budget CCAS pour l'exercice 2014 établi par M. le Percepteur, Adopté à l'unanimité
- Compte de gestion du budget périscolaire et accueil de loisirs pour l'exercice 2014 établi par M. le Percepteur, Adopté à l'unanimité

4. Budget : comptes administratifs 2014

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter les comptes administratifs.

Mme Valérie DURAND, élue présidente de séance à l'unanimité, rapporte les comptes administratifs de l'exercice 2014, donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2014, qui sont résumés par les tableaux suivants et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

M. le Maire quitte la séance au moment du vote.

<u>Budget principal</u>	Résultats 2013	Résultats 2014			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	-1 325 235.77 €	1 228 751.91 €	2 387 153.10 €	1 158 401.19 €	- 166 834.58 €
Fonctionnement	1 236 350.95 €	1 732 514.72 €	2 338 038.27 €	605 523.55 €	1 841 874.50 €
					1 675 039.92 €
<u>Restes A Réaliser 2014</u>		Dépenses	Recettes	Solde RAR	
		159 202.07 €	373 343.20 €	214 141.13 €	

Adopté à la majorité par 19 voix pour, 3 abstentions (Sandrine DOMINGUES, Sylvie GAUTHEROT, Thierry ROUX).

Mme Sylvie GAUTHEROT justifie son abstention en précisant qu'elle n'a pas obtenu de la part du maire qu'il produise la liste des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

De même Mme Sandrine DOMINGUES indique que les demandes auprès de l'adjointe aux finances qu'elle a présentées à plusieurs reprises sont restées sans réponse.

Assainissement	Résultats 2013	Résultats 2014			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	-199 617.25 €	82 362.61 €	291 717.64 €	209 355.03 €	9 737.78 €
Fonctionnement	26 053.94 €	148 183.48 €	129 861.81 €	- 18 321.67 €	7 732.27 €
					17 470.05 €

	Dépenses	Recettes	Solde RAR
Restes A Réaliser 2014	37 274.28 €	77 226.00 €	39 951.72 €

Adopté à l'unanimité : 22 voix pour

Forêt	Résultats 2013	Résultats 2014			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	- 3 874.10 €	27 527.40 €	29 353.60 €	1 826.20 €	-2 047.90 €
Fonctionnement	246 372.54 €	124 258.34 €	43 438.74 €	-80 819.60 €	165 552.94 €
100 000 € versés au budget principal					163 505.04 €

	Dépenses	Recettes	Solde RAR
Restes A Réaliser 2014	14 728.50 €	0.00 €	14 728.50 €

Adopté à l'unanimité : 22 voix pour

Caveaux	Résultats 2013	Résultats 2014			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	-38 540.99 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-38 540.99 €
Fonctionnement	2 413.11 €	0.00 €	455.00 €	455.00 €	2 868.11 €
					-35 672.88 €

Adopté à l'unanimité : 22 voix pour.

CCAS	Résultats 2013	Résultats 2014			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	0.00 €	22 496.86 €	22 496.86 €	0.00 €	0.00 €
2 467.86 € versés par le Budget principal					0.00 €

Adopté à l'unanimité : 22 voix pour.

Périscolaire et accueil de loisirs	Résultats 2013	Résultats 2014			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	-12 359.93 €	1 380.00 €	14 338.21 €	12 958.21 €	598.28 €
Fonctionnement	0.00 €	277 488.97 €	277 488.97 €	0.00 €	0.00 €
72 795.50 € versés par le Budget principal					598.28 €

Adopté à l'unanimité : 22 voix pour.

5. **Affectation des résultats 2014**

En application de l'instruction budgétaire et comptable, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2014 des budgets de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal	Résultats cumulés 2014	Restes A Réaliser 2014			Solde de financement	Besoin de financement	Report 2015
		Dépenses	Recettes	Solde RAR			
Investissement	- 166 834.58 €	159 202.07 €	373 343.20 €	214 141.13 €	47 306.55 €	0.00 €	166 834.58 €
Fonctionnement	1 841 874.50 €						1 841 874.50 €

compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"

Adopté à l'unanimité.

Assainissement	Résultats cumulés 2014	Restes A Réaliser 2014			Solde de financement	Besoin de financement	Report 2015
		Dépenses	Recettes	Solde RAR			
Investissement	9 737.78 €	37 274.28 €	77 226.00 €	39 951.72 €	49 689.50 €	0.00 €	9 737.78 €
Fonctionnement	26 053.94 €						26 053.94 €

compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"

Adopté à l'unanimité.

Forêt	Résultats cumulés 2014	Restes A Réaliser 2014			Solde de financement	Besoin de financement	Report 2015
		Dépenses	Recettes	Solde RAR			
Investissement	-2 047.90 €	14 728.50 €	0.00 €	- 14 728.50 €	- 16 776.40 €	16 776.40 €	2 047.90 €
Fonctionnement	165 552.94 €						148 776.54 €
							16 776.40 €

compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"

Adopté à l'unanimité.

Caveaux	Résultats cumulés 2014	Restes A Réaliser 2014			Solde de financement	Besoin de financement	Report 2015
		Dépenses	Recettes	Solde RAR			
Investissement	-38 540.99 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-38 540.99 €	(stock caveaux)	-38 540.99 €
Fonctionnement	2 868.11 €					0.00 €	2 868.11 €
							0.00 €

compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"

Adopté à l'unanimité.

CCAS	Résultats cumulés 2014	Restes A Réaliser 2014			Solde de financement	Besoin de financement	Report 2015
		Dépenses	Recettes	Solde RAR			
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	0.00 €						0.00 €

Adopté à l'unanimité.

Périscolaire et accueil de loisirs	Résultats cumulés 2014	Restes A Réaliser 2014			Solde de financement	Besoin de financement	Report 2015
		Dépenses	Recettes	Solde RAR			
Investissement	598.28 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	598.28 €	0.00 €	598.28 €
Fonctionnement	0.00 €						0.00 €
							598.28 €

compte 1068 "excédents de fonct. capitalisés"

Adopté à l'unanimité

6. Investissements à autoriser avant le vote du budget

Il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal. Ces dépenses concernent l'installation d'une secrétaire au service urbanisme et l'organisation du service du site sportif.

**Ouverture de crédits dans la limite de 25 % des investissements votés l'année précédente soit 58 017 €.
Déjà engagé en 2015 = 31 973.70 €**

Ouverture des crédits	Imputation budgétaire		TTC
Fourniture et installation de postes informatiques	D21	2183	2 348.70 €

Adopté à l'unanimité

7. Renégociation d'emprunts

Il s'agit du prêt de 300 000, réalisé en mars 2013, consenti sur une durée de 180 mois, présentant un taux actuel de 4,05%, pour un capital restant dû au 23 juin 2015 de 265 708 € avec un remboursement trimestriel de 6 696,10 €.

La proposition est la suivante :

- coût : 10% du capital restant dû + 2 mois d'intérêts (données contractuelles) : 28 365 €
- frais de dossier : 500 €
- taux renégocié : 2,15%
- diminution de la durée de 9 mois (ce qui donne un gain supplémentaire d'environ 1 000 €) soit 3 trimestrialités pour une échéance en juin 2027.

Avec une augmentation de la trimestrialité de 174 € le gain estimé est de 5 000 €.

Adopté à l'unanimité.

8. Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel temporaire du Centre de gestion du Doubs 2015-2017

Le Maire expose au Conseil municipal que depuis 2007, la commune peut bénéficier du service de remplacement du Centre de Gestion du Doubs afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Cette convention arrivant à son terme il est nécessaire d'en signer une nouvelle afin de continuer à bénéficier de ce service pour une durée de trois ans de 2015 à 2017 inclus.

Adopté à l'unanimité.

9. Rapport sur la qualité et le prix du service d'eau potable 2013

M. Luc BANDELIER présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Le service d'eau potable du SIEHL regroupe 99 communes pour une population de 51 853 habitants.

Le réseau est de 1 178 km avec 3 295 058 m³ consommés. Le rendement du réseau était de 72.5 % en 2013.

Le taux de renouvellement du réseau est de 1 %. L'affermage est assuré par la Société GAZ & EAUX.

Un abonné consommant 120 m³ payera en 2014 311.86 € soit en moyenne 2.60 € TTC le m³. Sur ce montant, 52.5 % reviennent à l'exploitant, 28.8 % à la collectivité. Les taxes s'élèvent à 18.7 %.

Le Conseil municipal vote le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue pour l'année 2013.

Adopté à l'unanimité.

Ce rapport est consultable en mairie.

10. Rapport sur la qualité et le prix du service de l'assainissement transport et traitement 2013

M. Christophe VANCAUWENBERGE présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'année 2013, du Syndicat des Alaines, adopté en sa séance du 18 septembre 2014.

La population desservie est de 5 552 habitants. L'entretien des ouvrages est assuré par Gaz et Eaux, dans le cadre du contrat d'affermage qui se terminera le 31 décembre 2015.

Un abonné domestique consommant 120 m³ payera 95.83 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2014, TTC) soit en moyenne de 0.80 €/m³.

Le traitement des boues est conforme aux normes en vigueur. 60 tonnes produites et épandues d'après le plan épandage agricole établi en 2006.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce rapport qui est consultable en mairie.

Adopté à l'unanimité

11. Remboursement de frais de déplacements

Monsieur le Maire indique que M. Thierry ROUX a été mandaté par Madame Valérie COURCIER pour représenter la commune lors d'un séminaire à Vesoul le 14.02.2015

Le nombre de kilomètres est de 124 km. Le tarif proposé est le tarif de base fixé par arrêté du 26/08/2008 soit 0.25 € le km. Le montant global à verser est de 31 €

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE – ENVIRONNEMENT

12. Forêt : travaux sylvicoles 2015

M. Claude MENETRIER présente les propositions de l'O.N.F. relatives au programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune en 2015.

Ce programme sera réalisé sur les parcelles 1.22.25.26.45.46 pour des travaux de dégagement manuel et mécanique et pour des plantations de mélèzes ,

- le programme d'actions de l'O.N.F. pour 2015, s'élève à 24 235.80 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

Les crédits seront inscrits au budget forêt de l'exercice 2015.

13. Projet RTE : demande de distraction des parcelles communales du régime forestier

Pour réaliser le projet de transformateur, il est nécessaire de distraire certaines parcelles communales du régime forestier soit :

section	n° parcelle	lieu-dit	contenance totale	contenance à distraire
ZA	278C	La Caille	3 ha 32 a 92 ca	0 ha 66 a 76 ca
A	411	Nouvelot	2 ha 54 a 20 ca	1 ha 05 a 03 ca
A	412	Nouvelot	2 ha 23 a 00 ca	0 ha 02 a 57 ca
			Total :	1 ha 43 a 36 ca

Le Conseil municipal assure que les parcelles ou parties de parcelles citées ci-dessus sont parfaitement bornées et délimitées. Elles ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal est également sollicité pour autoriser RTE à déposer un permis de construire sur les parcelles communales citées ci-dessus ainsi que sur la parcelle non encore délimitée cadastrée A 410 d'une contenance conséquente.

Un accord de principe est donné sur une fraction de la parcelle A 410 dont la surface reste à définir et sous réserve d'arpentage préalable. M. le Maire est autorisé à signer les documents relatifs à cette délimitation.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS

14. Mise à disposition de la Messarde : convention

M. Luc BANDELIER présente le projet de convention de mise à disposition du bâtiment de la Messarde rebaptisé Centre culturel de la Messarde. Il précise que le libellé de l'ordre du jour est incorrect. La convention est un modèle pour toutes les associations utilisatrices du bâtiment.

Une réunion aura lieu le 3 avril pour inviter les associations à réfléchir sur l'optimisation d'occupation des bâtiments communaux et ainsi rationaliser la mise à disposition tout au long de la journée et de l'année.

Questions et réflexions :

Mme Sylvie GAUTHEROT remarque qu'il n'y a pas de durée d'application de cette convention. Bien que le renouvellement tacite soit prévu, il est nécessaire de fixer une période dans le temps.

De même les conditions de dénonciation ne sont pas prévues.

M. Alain VIENNET demande si le projet de convention a été soumis aux utilisateurs. Il semble que celui-ci diffère du projet initié par le Syndicat du Plateau. Il souhaite avoir connaissance de ce premier document.

M. Luc BANDELIER précise que le projet présenté s'inspire de plusieurs types de convention dont celle de Mamirolle ou celle de Morre.

M. Alain VIENNET indique qu'il n'est pas juste de faire porter le coût des charges de fonctionnement sur les utilisateurs de la Messarde. Dans ce cas il faut appliquer cette règle dans tous les bâtiments communaux (gymnases – ancien secrétariat...). La commission a-t-elle analysé les coûts annuels engendrés par l'occupation de ce bâtiment ?

M. Luc BANDELIER répond que cette analyse est en cours. Il précise que la participation des occupants avait été une demande du Syndicat du Plateau. En réalité certaines communes comme Mamirolle n'appliquent pas cette clause bien qu'elle soit prévue dans la convention.

M. Alain VIENNET rappelle l'historique de la mise en œuvre de l'école de musique depuis 2000, où tous les élus du Plateau ont beaucoup œuvré et ceux de Saône en particulier pour défendre la Batterie Fanfare et l'Amicale, prescripteurs saonais de cours de musique pour les enfants du plateau. Leur bilan 2014 présente des résultats financiers tout juste en équilibre. Il craint qu'en appliquant cette clause, on fasse disparaître les associations culturelles locales. Il souhaite que l'article 5 de cette convention disparaisse et suggère que la commission travaille sur la réalisation de travaux conséquents sur le bâtiment de la Messarde pour montrer une ambition de développement culturel à Saône.

M. Luc BANDELIER répond que l'ambition est à l'ordre du jour. Il attend beaucoup de la réunion du 3 avril pour le faire en partenariat avec les associations.

Il est donc proposé de revoir les utilisateurs de la Messarde et de retravailler le contenu de la convention en mettant en parallèle le même dispositif pour tous les bâtiments mis à disposition des associations culturelles et sportives pour respecter une égalité de traitement.

Le point est retiré des décisions à l'unanimité.

15. Avis sur une installation classée

Une déclaration d'une administrée saônoise d'élevage de serpents boïdés a été faite en préfecture. La préfecture sollicite un avis du conseil municipal.

Après rencontre avec la personne, il s'avère que ces serpents sont non venimeux et seulement constrictors. Il s'agit de boas et de pythons de taille n'excédant pas 2 mètres. Ils ne sont nourris que de rongeurs morts achetés en animalerie. Chaque serpent possède son terrarium. Nous avons demandé à la personne d'informer son entourage de cet élevage qui comporte actuellement une dizaine de spécimens.

Avis favorable par 10 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES – AIDE A LA PERSONNE

16. Proposition de mise à disposition des agents communaux au CCAS

Le CCAS a été sollicité pour intervenir en période hivernale pour déneiger et saler les abords des maisons des personnes en incapacité temporaire de le faire.

Il est donc proposé de mobiliser les agents communaux qui seront mis à disposition du CCAS pour intervenir chez les personnes désignées par lui.

Une somme forfaitaire de 40 € sera versée du CCAS au budget principal pour rémunérer la prestation.

Une délibération du Conseil municipal est nécessaire pour accepter de mettre à disposition les agents communaux dans les conditions précitées et d'appliquer un forfait de 40 € sur les intervention.

M. Alain VIENNET, s'interroge sur la légalité de cette décision. La commune a par le passé été empêchée d'intervenir pour mobiliser son matériel et ses agents au service du déneigement chez des particuliers.

Même dans le cadre du CCAS, pour des raisons d'aide sociale, il serait préférable que le CCAS fasse un bon d'achat pour recourir aux services d'une entreprise privée plutôt qu'aux services communaux. Il est dommage que le recours à des services payants soit nécessaire plutôt que de faire appel à la solidarité entre voisins.

Le point est retiré des décisions à l'unanimité.

COMMISSION VIE SCOLAIRE – ACTION CULTURELLE

17. Péri-scolaire : horaires rentrée scolaire 2015/2016

A la demande de M. Alain VIENNET, les résultats de l'enquête sont les suivants :

a) Synthèse réponses école élémentaire :

- 140 réponses réceptionnées sur 180 familles
- 70% favorables pour 9h00 – 12h00
- 30% favorables pour 8h30 – 11h30

b) Synthèse réponses école maternelle :

- 106 réponses réceptionnées sur 130 familles
- 62% favorables pour 9h00 – 12h00
- 38% favorables pour 8h30 – 11h30

Changement d'horaires du mercredi :

Le comité de pilotage a proposé de modifier les horaires scolaires du mercredi à compter de la rentrée 2015 qui seraient de 9 h à 12 h au lieu de 8 h 30 à 11 h 30.

Avis favorable à l'unanimité. Un courrier de demande sera fait dans ce sens pour accord au DASEN.

Changement d'horaires de TAP :

Le comité de pilotage a proposé de modifier les horaires des TAP pour l'école élémentaire. Au lieu de 4 heures sur 4 jours il est proposé de fixer 3 jours de 1 h 20 à la demande des intervenants extérieurs. Ainsi, sous réserve d'acceptation du corps enseignant, les APC seraient fixés le lundi et les TAP le mardi, le jeudi et le vendredi. En maternelle, pas de changement : 4 fois 1 heure. De 15h30 à 16h30.

Avis favorable à l'unanimité. La modification sera effective à compter de la rentrée 2015

La réflexion se porte maintenant sur les tarifs à appliquer à la rentrée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A la demande d'élus, M. le Maire indique qu'il a fait la liste des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal pour l'année 2014. Qu'il les communiquera par mail à ceux-ci.

A partir de 2015, les décisions seront communiquées régulièrement.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 10 avril 2015

La séance est levée à 23 h 00

Le Maire,

Yoran DELARUE



Le Rapporteur,

Emilio JUAREZ

A blue ink signature of Emilio JUAREZ.